

décisions collectives qui affectent son existence dans son travail ou dans sa vie quotidienne ». (Crête, 5:45) Outre ses aspects juridiques et politiques, la citoyenneté comporte des dimensions sociales. Le professeur Thériault a mentionné que les droits « à l'éducation, à la santé, à un revenu minimum, les droits sociaux propres à une panoplie de droits que l'État providence a définis, sont des éléments liés à la citoyenneté moderne. Ce n'est pas une assistance ni une charité, mais un droit propre à chaque citoyen conféré par le simple fait de sa citoyenneté. » (Thériault, 5:29)

Après avoir examiné la notion de citoyenneté d'un point de vue général et sous ses différents aspects, le Comité s'est penché sur la question de la citoyenneté canadienne en particulier et s'est arrêté aux questions suivantes :

D. La citoyenneté canadienne de nos jours

Comment définit-on un citoyen canadien ou la citoyenneté canadienne? Que veut dire aujourd'hui la citoyenneté canadienne?

Selon le professeur Cairns, la Charte des droits est devenue pour les Canadiens « une manière fondamentale d'envisager la citoyenneté ». (5:14) Les valeurs liées à la liberté individuelle et au pluralisme occupent une place centrale dans notre notion de citoyenneté. On a aussi signalé au Comité que la citoyenneté canadienne est différente de celle de nombreux pays, parce qu'elle « s'est manifestée par tout au moins trois formes différentes d'appartenances nationales : la communauté d'expression anglaise, la société québécoise et canadienne-française et les communautés autochtones ». (Thériault, 5:30)

Différents témoins ont présenté le pluralisme comme un facteur inhérent à la notion de citoyenneté canadienne. D'après le professeur Cairns, « notre multiculturalisme, malgré ses nombreux problèmes, est un moyen d'adapter un pays qui ne correspond plus à sa définition, qui reposait sur le concept des deux peuples fondateurs, en n'éliminant pas cette définition, mais en la complétant. » (5:25)

En vertu de la *Loi sur la citoyenneté*, les Canadiens peuvent également être citoyens d'autres pays; c'est là reconnaître implicitement que les Canadiens peuvent avoir différentes loyautés. Le professeur Symons a qualifié de phénomène très intéressant, très canadien, le fait assez répandu que nos citoyens « sont habitués à une variété d'attachements. Pas tout à fait des allégeances, mais des attachements ... Les Canadiens, à la fois dans la communauté francophone et dans le Commonwealth ont ... une notion plutôt civilisée et précieuse selon laquelle ... vous partagez vos attachements et appartenez à des choses plus vastes ». (2:69) Il a cité à l'appui de cette idée l'engagement des Canadiens à l'égard des Nations Unies et la place du Vatican au sein de la confession religieuse qui compte le plus de membres au Canada. De même, différentes loyautés coexistent aux échelons provincial, régional et local.